Image not found or type unknown

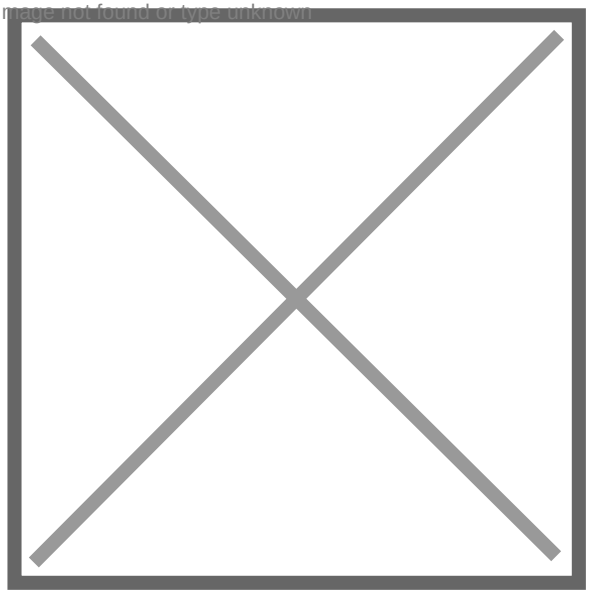

Mise a disposition / Société HOLDING

Par **costard**, le **19/09/2014** à **09:59**

Bonjour, en CDI depuis 3 ans dans une entreprise de design, j'aurais besoin de quelques éclaircissements.
Voilà, mon entreprise en regroupe en fait 3. Ce qui me parait bizarre c'est que la société dans laquelle je suis salarié est considérée comme SARL mais en catégorie de finance holding. Aujourd'hui je commence à me poser pas mal de question, car nous ne dépendons d'aucune convention collective et sommes régis seulement par les droits du travail. Nous nous sommes renseigné auprès de la comptable car il nous paraissait "louche" de n'appartenir à aucune convention collective (qui nous prive certainement de certains avantage par rapport à d'autre collègue salarié chez les sociétés "filles". Celle ci nous à répondu qu'en tant que "holding" les seules "clients" de notre société sont ses "filles" et donc nous ne sommes pas tenu d'avoir de convention. Nous travaillons sur des projets d'architecture intérieure pour des clients réels;mais ces clients sont gérés par les sociétés "filles" qui les facture directement. Nous avons l'impression (avec mon équipe) d'être un peu lésé et de ne pas bénéficier de ce que nous pourrions avoir... Chaque année, notre patron nous demande de signer un avenant à notre contrat de travail stipulé comme mise à disposition!! Jusque là nous le signons sans trop se poser de question, mais cette année nous commençons à pester et à ne pas trouver cela bien "réglo".

Nous pensons que signer cet accord de mise à disposition revient à accepter la situation et le fait de n'avoir aucun avantage... .

Devons nous le signer???

Si quelqu'un pouvait nous conseiller sur ce que nous devons faire ou ne pas faire!!!

Si besoin est, je pourrais vous décrire ce qu'il est écrit sur le contrat de mise à disposition.

Merci beaucoup!!

Le costard!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés